

0. DOCUMENT D'ANNONCE A LA PASSATION

Numéro de la passation :	Nom de la passation :
Appel d'offres No : MC CAC 2021-70	Contrat cadre d'achat de matériaux de construction – Agrégats dans les bureaux de Mercy Corps et terrain au Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri en République Démocratique du Congo
Langue(s) de correspondance :	Lieu de livraison :
Français	<u>GOMA</u> : N°021, AV. Bounganvelier1, Q. les Volcans, Commune et Ville de Goma, en RD Congo

L'organisation **MERCY CORPS** lance un appel d'offres pour un **Contrat cadre d'achat de matériaux de construction – Agrégats dans les bureaux de Mercy Corps et terrain au Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri en République Démocratique du Congo** pour sa mission dans ce même pays. Nous invitons les fournisseurs œuvrant dans ce domaine et ayant leurs licences d'exploitations de carrière ou agréée en vente d'agrégat en RDC*, à soumettre leurs offres selon les modalités spécifiées ci-dessous :

Date de publication :	Lieu de ramassage du dossier de passation :
29 Avril 2021	<ol style="list-style-type: none"> GOMA : N°021, AV. Bounganvelier1, Quartier les Volcans, Commune et Ville de Goma, en RD Congo Intenet : www.kivu10.net et www.bizcongo.cd Le cluster logistique du Nord Kivu FEC Nord Kivu
Date limite pour la soumission de l'offre :	Soumettre les offres en version PAPIER ET ELECTRONIQUE UNIQUEMENT:
Date limite pour la Soumission de l'offre : 12 Mai 2021 à 16h30, heure de Goma	Soumettre les offres en version Papier à : <ul style="list-style-type: none"> Bureau Mercy Corps à Goma : 21 Avenue Bougainvillier 1, Q les Volcans, Goma ; Nord Kivu, RD Congo. En ligne : tenders@mercy Corps.org

Mercy Corps se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre en retard

Pour toutes questions concernant cet appel d'offre : cd-tenderdrc@mercy Corps.org

* Afin d'attester de leur existence légale les entreprises souhaitant soumettre leurs offres devront OBLIGATOIREMENT fournir dans leurs dossiers d'offre, les documents suivants :

Notification du numéro d'impôt ou Disposer d'un des documents suivant mentionnant le numéro d'impôt : attestation de la situation fiscale, preuve de paiement des obligations fiscales du redevable, attestation de gestion par la CDI. (<i>entreprise/association/profession libérale</i>)
Enregistrement au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier, RCCM et A partir de 20000 USD : Statuts notariés pour les sociétés commerciales. (<i>entreprise</i>)
Preuve de paiement des impôts professionnel et exceptionnel sur les rémunérations de moins de trois mois (pour les <i>entreprise et Asbl</i>) ou Attestation de la situation fiscale en cours de validité (<i>pour les entreprises</i>)
Identification nationale (<i>entreprise</i>)
Preuves d'assujettissement à la TVA : déclaration de la TVA auprès de la DGI ou CDI ou preuves de paiement mensuel auprès de la DGI ou CDI (trois derniers mois) ou encore Preuve de présence de l'entreprise sur le répertoire de la DGI des redevables et contribuables actifs assujettis à de la TVA. (<i>entreprise</i>)
Statuts notariés (<i>association</i>)
ASBL au niveau provincial : Certificats d'enregistrement : division de la justice, division du plan et des affaires sociales (non obligatoires si autorisation provisoire du Gouverneur de province présentée seule) (<i>association</i>)

Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

- ASBL au niveau national : **Personnalité juridique finale** (Arrêté du ministre national de la justice ou F92).

EUP : **Arrêté ministériel portant autorisation de fonctionnement de l'EUP pris par le ministre de tutelle**

Critères d'éligibilité supplémentaires PA

1. Invitation à Passation

Nom de la Passation : Contrat cadre d'achat de matériaux de construction – Agrégats dans les bureaux de Mercy Corps et terrain au Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri en République Démocratique du Congo		Appel d'offre No : AO MC CAC 2021-70
Lieu : Goma, République Démocratique du Congo	Langue(s) de correspondance : Français	
<p>Brève description résumant le projet : Brève description résumant le projet :</p> <p>Mercy Corps est une organisation non-gouvernementale internationale d'aide humanitaire et de développement. Elle est opérationnelle en République Démocratique du Congo (RDC) depuis août 2007 avec un effectif actuel de plus de 400 employés nationaux et expatriés.</p> <p>Le bureau national de Mercy Corps se situe à Goma avec des sous-bureaux/bases à Kitshanga, Kiwanja, Rutshuru, et Butembo (Province du Nord-Kivu) ; à Bunia (province d'Ituri) et, à Bukavu, Kavumu et Katana (Province du Sud-Kivu).</p> <p>Les activités clés de Mercy Corps en RDC se concentrent sur l'approvisionnement en eau, assainissement et les services d'hygiène (WASH) dans les zones de déplacement internes. Mais également sur des infrastructures WASH à grande échelle et le développement de l'offre de services dans les centres urbains. Mercy Corps met également en place des programmes de sécurité alimentaire, d'appui à la bonne gouvernance, et de relance économique avec une tendance croissante vers des programmes de transition et de développement intégré.</p> <p>Pour ses activités programmatiques, Mercy Corps cherche un/ (des) fournisseur (s) qualifié (s) dans le secteur des matériaux de Construction-Agrégats pour ses bureaux et terrain dans la province du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri en République Démocratique du Congo.</p>		

Dossier de Passation disponible depuis : 29 Avril 2021	Lieu de ramassage du dossier de passation : <ol style="list-style-type: none"> 1.GOMA : N°021, AV. Bounganvelier1, Quartier les Volcans, Commune et Ville de Goma, en RD Congo 2. Bunia : 3. Bukavu: 4.Intenet : www.kivu10.net et www.bizcongo.cd ; 5. le cluster logistique du Nord Kivu 6. FEC Nord Kivu
---	---

Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

Date limite pour la Soumission de l'offre : 12 Mai 2021 à 16H30 de Goma

Soumettre les offres uniquement en version papier et Electronique à :

1. Bureau de Mercy Corps Goma : 21 Avenue Bounganvelier1, Q. Les Volcans, Goma, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo
2. En ligne: tenders@mercycorps.org

Mercy Corps se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre en retard

Questions et réponses (Q&R)

Veuillez soumettre vos questions éventuelles par écrit à : cd-tenderdrc@mercycorps.org

Dernier jour pour soumettre les questions : 06 Mai 2021 à 16h30 ; heures de Goma

Les questions seront répondues avant le : 07 Mai 2021 à 16h30 ; heures de Goma

Les questions recevront une réponse via : drc tenders submissions@mercycorps.org

Séance de Q&R

Merci de soumettre vos questions éventuelles par écrit à : **cd-tenderdrc@mercycorps.org**

Date/Heure : PA

Emplacement : PA

Point de contact : PA

Liste de contrôle des documents

Les documents suivant sont contenus dans ce Dossier de passation :

- | | |
|---|---|
| ✓ | Invitation à Passation |
| ✓ | Conditions générales de la Passation |
| ✓ | Critères et soumissions |
| ✓ | Fiche de prix proposés |
| ✓ | Formulaire d'informations concernant le Fournisseur |
| ✓ | Termes de Références/Spécifications techniques/Détail Quantitatif Estimatif (DQE/BOQ) |
| ✓ | Exemple de contrat |

2. Conditions générales de la Passation

Mercy Corps sollicite des offres pour les marchandises, services et/ou travaux décrits et résumés dans ces documents, et conformément aux procédures, conditions et modalités contractuelles présentées ici. Mercy Corps se réserve le droit de modifier la quantité de travail/de matériel spécifiée dans le dossier de passation sans aucune modification dans le prix unitaire ou autres termes et conditions et d'accepter ou de rejeter la totalité ou une partie des offres soumissionnées.

2.1 Politique Anti-corrupcion de Mercy Corps Mercy

Corps interdit formellement :

- Toute forme de corruption en relation avec ses activités
Cette interdiction inclut toute *demande* émanant de la part d'un employé, d'un consultant ou d'un agent de Mercy Corps visant à obtenir quelque bien de valeur ou somme d'argent en échange de l'accord ou du rejet de cette personne au sujet de l'attribution d'un contrat ou au contrat une fois attribué. Cette interdiction s'applique également à toute *offre* émanant d'une entreprise ou d'une personne qui tenterait de fournir quelque bien de valeur ou somme d'argent à un employé, consultant ou agent de Mercy Corps en échange de son accord ou de son rejet concernant l'attribution d'un contrat.
- Conflits d'intérêts dans l'attribution ou la gestion de contrats
Si une entreprise est détenue directement ou indirectement, en totalité ou en partie, par un employé de Mercy Corps ou par une personne apparentée à un employé de Mercy Corps, l'entreprise doit veiller à ce lien soit divulgué par les deux parties dans le cadre de la soumission ou préalablement à celle-ci.
- Partage ou obtention d'informations confidentielles
Mercy Corps interdit à ses employés de partager, et aux soumissionnaires d'obtenir, des informations confidentielles liées à cette sollicitation, y compris toute information concernant les estimations de prix de Mercy Corps, les soumissionnaires concurrents, les offres concurrentes, etc. Toute information fournie à un soumissionnaire doit être fournie à tous les autres soumissionnaires.
- Collusion entre les soumissionnaires
Mercy Corps exige une concurrence équitable et ouverte entre les sollicitations. Deux entreprises (ou plus) détenues ou contrôlées par la/les même(s) personne(s) ne peuvent soumettre d'offres concurrentes pour répondre à une sollicitation. Les entreprises qui soumettent des offres ne peuvent partager leurs prix ou d'autres informations, ni prendre de mesure destinée à pré-déterminer quelle sera l'entreprise qui remportera la sollicitation et quel prix sera payé.

Toute violation de ces interdictions, ainsi que toutes les preuves associées, doivent être signalées à :

<http://mercy Corps.org/integrityhotline>

Mercy Corps conduira une enquête approfondie sur ces allégations et prendra les mesures appropriées au besoin. Toute entreprise ou toute personne participant à l'un des comportements interdits ci-dessus verra ses actions signalées aux autorités compétentes, fera l'objet d'une enquête approfondie, verra son offre refusée et/ou son contrat résilié et ne sera plus éligible pour soumettre de nouvelles offres à Mercy Corps pour tout futur contrat. Les employés participant à de telles actions seront licenciés.

Les violations seront également signalées aux donateurs de Mercy Corps, qui peuvent également choisir d'enquêter sur celles-ci, d'exclure ou de suspendre les entreprises et leurs propriétaires de tout contrat financé en partie par le donateur, que ce soit avec Mercy Corps ou toute autre entité.

2.2 Base de la Passation:

- Toutes les offres doivent être soumises conformément à ces instructions, et tous les documents demandés doivent être fournis, y compris (sans s'y limiter) les informations spécifiques au fournisseur, les spécifications techniques, les plans, le détail quantitatif estimatif et/ou les délais de livraison). Si un document demandé n'est pas fourni, une raison devrait être donnée pour son omission dans une fiche pour les exceptions.
- Aucun répondant ne peut ajouter, omettre ou modifier un article, un terme ou une condition du présent document.

Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

- Si les fournisseurs ont des demandes et des conditions supplémentaires, celles-ci doivent être stipulées dans une fiche pour les exceptions.
- Chaque soumissionnaire ne pourra fournir qu'une seule réponse.
- Chaque offre est valable pour une période de [180 jours] à compter de sa date de soumission.
- Toutes les offres doivent indiquer si elles incluent les taxes, les paiements obligatoires, les redevances et/ou les droits, y compris la TVA, le cas échéant.
- Les fournisseurs doivent s'assurer que les offres financières sont exemptes d'erreurs de calcul. Si des erreurs sont identifiées pendant le processus d'évaluation, le prix unitaire prévaudra. En cas d'ambiguïté sur le prix unitaire, le Comité de sélection peut choisir de disqualifier l'offre.
- Toute demande de clarification concernant le projet et non traitée dans les documents écrits fournis doit être présentée à Mercy Corps par écrit. La réponse à toute question soulevée par écrit par un soumissionnaire sera émise à ce soumissionnaire en question. Il peut arriver que Mercy Corps choisisse de fournir des clarifications à tous les soumissionnaires. Une des conditions de cette passation est qu'aucune clarification ne peut être considérée comme remplaçant, contredisant, complétant ou altérant les conditions ici présentes, à moins qu'elle ne soit faite par écrit en tant qu'addenda à la Passation et signée par Mercy Corps ou son représentant désigné.
- Cette Passation n'oblige pas Mercy Corps à exécuter un contrat et n'engage pas Mercy Corps à payer les frais engagés pour la préparation et la soumission des offres. En outre, Mercy Corps se réserve le droit de rejeter toute offre, si une telle action est considérée dans le meilleur intérêt de Mercy Corps.

2.3 Éligibilité des Fournisseurs

Les Fournisseurs ne peuvent soumissionner, et seront rejetés comme inéligibles, s'ils :

- Ne sont pas des sociétés enregistrées
- Sont en faillite ou en train de faire faillite
- Ont été reconnus coupables d'activités illégales/corrompues et/ou de conduite non professionnelle
- Ont commis de sérieuses fautes professionnelles
- N'ont pas rempli leurs obligations liées au paiement de cotisations sociales et d'impôts
- Se sont rendus coupables de fausses déclarations graves en fournissant des informations
- Sont en violation des politiques décrites dans la Politique Anti-corruption de Mercy Corps
- Le fournisseur (ou les dirigeant du fournisseur) figure sur la liste des parties sanctionnées émises par : ou est actuellement exclu ou disqualifié de la participation à cette transaction par : le Gouvernement des États-Unis ou le Siège de l'Organisation des Nations Unies aux États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union Européenne, les Nations Unies, d'autres gouvernements nationaux ou des organismes internationaux publics.

Les critères d'éligibilité supplémentaires, s'il y en a, sont indiqués dans la section 3.2 du présent Dossier de passation.

2.4 Documents de réponse

Les soumissionnaires doivent soumettre une offre dans leur propre format et s'assurer qu'elle contient tous les documents requis et les renseignements précisés dans la présente passation. Lorsqu'une fiche de prix proposés détaillée est incluse dans le Dossier de passation, le soumissionnaire doit la compléter et la soumettre avec le reste de son offre.

2.5 Acceptation d'une réponse positive

Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

La documentation soumise par les soumissionnaires sera vérifiée par Mercy Corps. Le soumissionnaire auquel le projet sera remis devra signer un contrat pour le montant convenu.

2.6 Certification en matière de terrorisme

La politique de Mercy Corps est de se conformer aux principes humanitaires et aux lois et réglementations des États-Unis, de l'Union Européenne, des Nations Unies, du Royaume-Uni, des pays hôtes et d'autres donateurs concernés concernant les transactions avec des personnes ou des entités responsables de fraudes, de transfert illicite de déchets, d'abus, de trafic d'êtres humains, de corruption ou d'activités terroristes. Ces lois et règlements interdisent à Mercy Corps de traiter ou de fournir un soutien à toute personne physique ou morale qui fait l'objet de sanctions gouvernementales, des réglementations des donateurs ou de lois interdisant les transactions ou le soutien à ces tierces parties

3. Critères et soumissions

3.1 Termes du contrat

Mercy Corps a l'intention d'attribuer à une ou plusieurs entreprise(s) ou organisme(s) un contrat de type : **Prix fixe**. Le(s) soumissionnaire(s) retenu(s) devra (devront) se conformer à l'énoncé des travaux et aux termes et conditions du contrat subséquent. Le contrat prévu est incorporé à la Section 6 ci-incluse. En soumettant une offre, les soumissionnaires certifient qu'ils comprennent et acceptent tous les termes et clauses de la Section 6.

3.2 Critères d'éligibilité spécifiques

Les critères d'éligibilité doivent être remplis et les pièces justificatives correspondantes énumérées ci-dessous dans la section « Soumissions de la passation » **doivent** être soumis avec les offres. Les soumissionnaires qui ne soumettraient pas ces documents peuvent être **disqualifiés** pour toute autre évaluation technique ou financière.

3.2.1 Critères d'éligibilité :

Etre une entreprise ou société de droit Congolais observant les critères d'éligibilité ci-après

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS REQUIS POUR CONTRACTER		
ENTREPRISES	ASSOCIATIONS / ASBL / EUP (Etablissements d'Utilité Publique).	PROFESSIONS LIBERALES / PRESTATAIRE INDEPENDENT
Notification du numéro d'impôt <u>OU</u> Disposer d'un des documents suivant mentionnant le numéro d'impôt : attestation de la situation fiscale, preuve de paiement des obligations fiscales du redevable, attestation de gestion par la CDI.	Notification du numéro d'impôt <u>OU</u> Disposer d'un des documents suivant mentionnant le numéro d'impôt : attestation de la situation fiscale, preuve de paiement des obligations fiscales du redevable, attestation de gestion par la CDI.	Notification du numéro d'impôt <u>OU</u> Disposer d'un des documents suivant mentionnant le numéro d'impôt : attestation de la situation fiscale, preuve de paiement des obligations fiscales du redevable, attestation de gestion par la CDI.
Enregistrement au registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM), <u>ET</u>	Statuts notariés	NON APPLICABLE

<p>A partir de 20000 USD : Statuts notariés pour les sociétés commerciales.</p> <p>Preuve de paiement des impôts professionnel et exceptionnel sur les rémunérations de moins de trois mois.</p> <p>OU</p> <p>Attestation de la situation fiscale en cours de validité</p> <p>NON APPLICABLE</p>	<p>ASBL au niveau provincial : Certificats d'enregistrement : division de la justice, division du plan et des affaires sociales (non obligatoires si autorisation provisoire du Gouverneur de province présentée seule)</p> <p>- ASBL au niveau national : Personnalité juridique finale (Arrêté du ministre national de la justice ou F92).</p> <p>- EUP : Arrêté ministériel portant autorisation de fonctionnement de l'EUP pris par le ministre de tutelle.</p>	<p>NON APPLICABLE</p> <p>NON APPLICABLE</p>
<p>NON APPLICABLE</p>	<p>Preuve de paiement des impôts professionnel et exceptionnel sur les rémunérations pour le trimestre précédent</p>	<p>NON APPLICABLE</p>
<p>Preuve d'assujettissement à la TVA : Déclaration de la TVA auprès de la DGI ou CDI (trois derniers mois)</p> <p>OU</p> <p>Preuve de paiement mensuel auprès de la DGI ou CDI (trois derniers mois)</p> <p>OU</p> <p>Preuve de présence de l'entreprise sur le répertoire de la DGI des redevables et contribuables actifs assujettis à de la TVA.</p>	<p>NON APPLICABLE</p>	<p>NON APPLICABLE</p>

3.2.2 Critères supplémentaires

Aucun

3.3 Soumissions de la Passation

Les documents et les informations requises énumérés dans les soumissions de la passation sont nécessaires afin de soutenir les critères d'éligibilité et d'effectuer des évaluations techniques (et de diligence raisonnable) des offres reçues. Même si l'absence de ces documents et/ou informations ne signifie pas la disqualification obligatoire des fournisseurs, l'absence de ces éléments pourra avoir un impact négatif important sur l'évaluation technique d'une offre.

Documents à l'appui des critères d'éligibilité :

Documents pour effectuer l'évaluation technique et la vérification diligente supplémentaire :

1. Prix à payer
2. Trois références, au moins trois références avec les partenaires ONGI pour le même type de marché
3. Liste des véhicules ou camions propres au soumissionnaire ou pour ses partenaires pour effectuer le transport des agrégats vers les sites de livraison
4. Feuille d'information du fournisseur – Template Mercy Corps qui renseigne toutes les informations sur le fournisseur tous en précisant les coordonnées bancaires qui sont au nom de la société, entreprise ou établissement du soumissionnaire
5. Lettre d'accompagnement de l'offre ; selon le format Mercy Corps

Prix proposé :

Le Prix proposé est utilisé pour déterminer quelle offre représente la meilleure valeur et sert de base de négociation avant l'attribution d'un contrat. En tant que contrat à prix fixe, le prix du contrat à attribuer sera un prix fixe tout compris, soit sous la forme d'un prix fixe total, soit d'un prix fixe par unité/livable. Aucun profit, frais, taxe ou coût supplémentaire ne peut être ajouté après la signature du contrat. Les soumissionnaires doivent indiquer les prix unitaires, les quantités et le prix total, tels qu'indiqués dans la Fiche de l'offre à la Section 4. Tous les éléments doivent être clairement étiquetés et inclus dans le prix total offert.

Assujettissement à la TVA :

Mercy Corps travaillera avec un fournisseur assujettis à la TVA, cet élément faisant partie des critères d'évaluation administrative. Mercy Corps fournira la documentation justifiant cette exemption aux fournisseurs. Les soumissionnaires sont donc priés de fournir une cotation qui mentionne clairement les prix sans TVA, car ils sont assujettis à la TVA.

Les fournisseurs doivent également inclure à leur offre les droits de douane.

3.4 Devise

Les offres doivent être soumises en : USD

Les paiements seront effectués en : USD

3.5 Évaluation de la Passation (selon la Méthode LPTA)

Sur la base des soumissions ci-dessus, un Comité de passation de Mercy Corps procédera à un processus d'évaluation des passations. Mercy Corps se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une ou toutes les offres, et d'accepter la/les offre(s) jugée(s) être dans le meilleur intérêt de Mercy Corps. MC ne sera pas responsable ni ne paiera les dépenses ou les pertes qui pourraient être engagées par un soumissionnaire dans la préparation de sa passation.

Les évaluations seront effectuées comme décrit dans les sous-sections suivantes :

3.5.1 Évaluation technique

Prix le plus Bas Techniquement Acceptable (LPTA)

Le Comité de passation de Mercy Corps effectuera une évaluation technique qui évaluera les critères techniques sur une base acceptable/insuffisant. Les offres du fournisseur **doivent respecter la norme technique minimale** établie ici afin de recevoir une note de passage. Tout soumissionnaire qui reçoit une note d'insuffisance sur un critère sera automatiquement disqualifié du processus de passation.

Seuls les soumissionnaires satisfaisant à tous les critères passeront à la prochaine étape d'évaluation.

Les critères Acceptable/Insuffisant sont définis comme suit :

Critères techniques	Acceptable ou Insuffisant ?
1. Délai de livraison (Goma et dans les Territoires du Nord Kivu, Bukavu et territoires du Sud Kivu, Bunia et territoires d'Ituri : Maximum 7 jours)	
2. Origine/provenance du produit (Préciser la localisation des carrières d'emprunt) : Dans les rayons d'action de Mercy Corps	
3. Expérience dans la vente d'agrégat en nombre d'année (minimum deux (2) ans) Insérer dans le dossier au moins une copie d'un contrat d'achat ou d'un accord-cadre de fourniture d'agréments signé avec d'autres humanitaires dans les zones d'intervention de Mercy Corps.	
4. Capacité de préfinancement (répondre a au moins un des scénario ci-dessous) : <ul style="list-style-type: none"> • Soit relevé bancaire derniers mois avec présence de mouvement sur le compte et de solde positif • Soit ligne de crédit avec institution bancaire • Soit Rapport de certification de comptabilité de l'entreprise 2 dernières années 	

3.5.2 Évaluation financière et analyse de prix/coût

Tous les fournisseurs ayant satisfait aux critères techniques passeront à l'évaluation financière, où l'offre la plus basse sera acceptée en tant que soumissionnaire(s) retenu(s) en supposant que le prix soit jugé juste et raisonnable et soumis à la vérification préalable supplémentaire à la section 3.5.3.

3.5.3 Diligence raisonnable supplémentaire

À la fin des évaluations techniques et financières, Mercy Corps peut choisir de s'engager dans des processus de diligence raisonnable supplémentaires avec un ou plusieurs fournisseurs en particulier. Le but de ces processus est de s'assurer que Mercy Corps s'engage avec des fournisseurs réputés, éthiques et responsables, possédant les fonds et la capacité suffisants pour s'acquitter des obligations du contrat. Une vérification diligente supplémentaire peut prendre la forme des processus suivants (sans toutefois s'y limiter)

- Vérifications des références
- Visites des installations du fournisseur
- Analyse des états financiers audités

Toute autre méthode documentée appropriée donnant à Mercy Corps une confiance accrue dans la capacité du fournisseur à mener le projet à bien.

5. Formulaire de l'offre

Les soumissionnaires doivent soumettre leur propre offre indépendante incluant au moins (sans toutefois s'y limiter) :

- Tous les documents requis dans la section « Critères d'éligibilité » du présent Dossier de passation
- Tous les documents requis dans la section « Soumissions de la Passation » du présent Dossier de passation
- Toutes les informations répertoriées dans la section « Documents comprenant l'offre » ci-dessous
- **Lieu de Livraison:**

Bureau Mercy Corps Goma : 21 Avenue Bounganvelier1, Q. Les Volcans, Goma, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo

Toutes les offres doivent être dûment signées (y compris le titre professionnel et le nom complet du signataire) et tamponnées, avec la date d'achèvement.

Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

Documents comprenant l'offre

Le Département des achats de Mercy Corps adaptera le contenu en fonction du contexte du pays et de la nature de l'achat]

Les informations suivantes doivent être incluses dans l'offre de tout soumissionnaire potentiel :

- Une lettre d'accompagnement** expliquant l'intérêt à être un fournisseur ou un vendeur sous contrat. Le contenu de la lettre d'accompagnement doit inclure les informations suivantes :
 - Une spécification détaillée des marchandises, services et/ou travaux proposés (la Proposition) Une garantie (si nécessaire et appropriée)
 - Délai de livraison
 - La date de validité du prix (à cette fin et comme indiqué dans l'annonce, le devis doit rester inchangé pendant 180 jours ouvrables)
- Le Prix proposé détaillant uniquement le **prix unitaire**, en utilisant le modèle de la fiche de prix proposés fournie à la section 7
- Le formulaire d'informations sur le fournisseur, rempli et **Signé par Mercy Corps** (modèle fourni à la section 7)
- Tout autre document important que le soumissionnaire estime devoir joindre en soutien de son offre

L'offre originale doit être signée par le soumissionnaire ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à lier le soumissionnaire au contrat. Les pages de l'offre financière de la soumission doivent être paraphées par la ou les personnes signant l'offre et estampillées du sceau de l'entreprise.

Les appositions, effacements ou remplacements de texte ne sont valables que s'ils sont paraphés par la ou les personnes signant l'offre.

5. Termes de Références/Spécifications techniques

5.1 Contexte

Pour ses activités Opérationnelles et programmatiques, Mercy Corps cherche un (ou des) fournisseurs enregistrés en RDC et capables de fournir les Matériaux de Construction –AGREGATS pour sa Mission en République Démocratique du Congo dans les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri.

ANNEXES : SPECIFICATIONS (Voir Liste des prix)

Les spécifications détaillées des agrégats sont reprises ci-dessous sur la liste des prix

6. EXEMPLE DE CONTRAT

Ceci est le contrat anticipé. **Voir pièce Jointe 3-Modèle de contrat.** Toutefois, si nécessaire, des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées par Mercy Corps dans le contrat final.

7. Pièces jointes au Dossier de passation

Pièce jointe 1 -Modèle de formulaire d'informations du fournisseur

Pièce jointe 2 - Modèle de la Fiche Offre de Prix

Pièce Jointe 3-Modèle de contrat d'achat cadre

Pièce jointe 4 - Modèle de lettre d'accompagnement Pièce

Jointe 5- Plan de Contrôle Qualité

PIECE JOINTE 1 - MODELE DE FORMULAIRE D'INFORMATIONS DU FOURNISSEUR - Mercy Corps

Formulaire d'informations concernant le fournisseur

Les informations fournies seront utilisées pour évaluer l'entreprise avant d'établir un contrat avec Mercy Corps.

Veuillez compléter tous les champs.

Informations concernant le fournisseur

Nom de l'entreprise	
Tout autre nom utilisé par l'entreprise (acronyme, abréviation, pseudonyme)	
Noms précédents de l'entreprise	
Adresse	
Site Web	
Numéros de téléphone/fax	Téléphone : _____ Fax : _____
Contact principal	Nom : _____ Numéro de téléphone : _____ Adresse mail : _____
Nombre d'employés	

Nombre d'emplacements	
Moy Valeur du stock disponible (USD)	
Entreprise publique (oui/non)	
Nom(s) au conseil d'administration	
Nom(s) du(des) propriétaire(s) de l'entreprise	
Entreprises parentes, le cas échéant	
Filiales ou entreprises affiliées, le cas échéant	

Informations financières

Nom et adresse de la banque	
Nom sous lequel l'entreprise est enregistrée à la banque	
Modalités de paiement	Paiement par : <u>Chèque</u> Oui Non <u>Virement bancaire</u> Oui Non
Spécifier les modalités de paiement standard (Net15, 30, etc.)	

Gamme de produits/services offerts	
Base pour la tarification (Catalogue, liste, etc.)	

Références

Nom du client :	<u>Nom, téléphone et adresse mail du contact :</u>
Nom du client :	<u>Nom, téléphone et adresse mail du contact :</u>
Nom du client :	<u>Nom, téléphone et adresse mail du contact :</u>

L'entreprise certifie que :

1. Elle, ses filiales et entreprises affiliées, propriétaires, agents, directeurs et employés principaux (à sa connaissance) ne font pas l'objet de sanctions gouvernementales, désignations, réglementations ou interdictions des donateurs, ou lois interdisant les transactions avec elle/eux. Elle n'est pas l'objet d'une enquête gouvernementale de la part d'un donateur pour mauvaise conduite avec tout autre bénéficiaire des fonds de ce donateur.
2. Elle, ses filiales et entreprises affiliées, propriétaires, agents, directeurs et employés principaux n'ont pas pris part et ne prennent pas part à toute forme de terrorisme ou attaques envers des civils et n'offrent aucune forme de soutien matériel ou de ressource financière qui prennent part à toute forme de terrorisme ou d'attaques délibérées sur des civils.
3. Elle, ses filiales et entreprises affiliées, propriétaires, agents, directeurs et employés principaux n'ont pas pris part et ne prennent pas part à la fabrication, le transport ou la distribution d'armes ou de drogue.
4. Elle n'est pas en défaut de tout accord de crédit matériel, en faillite ou en liquidation, n'a pas ses affaires administrées par la justice, n'a pas établi d'accord avec des créiteurs, n'a pas cessé ses activités commerciales, ne fait pas l'objet d'une procédure de cette nature, ou n'est pas dans toute autre situation analogue selon les lois et réglementations nationales.
5. Elle n'a pas été déterminée être dans le cas d'une violation d'un contrat par tout organisme juridique au cours des deux dernières années.
6. Elle paie ses impôts comme et quand ils sont dus et elle ne fait pas l'objet actuellement d'une enquête ou procédure liée à des impôts exigibles.
7. Elle offre à ses employés une assurance indemnisation selon les lois des pays dans lesquels elle opère.
8. Elle paie les charges sociales comme requis dans les pays dans lesquels elle opère.
9. Elle, ses propriétaires, agents et directeurs et employés principaux n'ont pas été reconnus coupables d'une infraction concernant sa conduite professionnelle et n'a pas commis de sérieuses fautes professionnelles.
10. Elle, ses filiales et entreprises affiliées, propriétaires, agents, directeurs et employés principaux n'ont pas fait l'objet d'une enquête criminelle ou d'un jugement pour fraude, corruption, trafic d'humains, espionnage, transport ou trafic d'armes, exploitation ou abus sexuels, implication dans une organisation criminelle ou toute autre activité criminelle.
11. Elle traite ses employés avec dignité et respect et elle maintient des standards de fonctionnement sociaux, y compris : conditions de travail et droits sociaux : refus du travail des enfants, de l'esclavage, du travail forcé, du trafic ou de l'exploitation d'humains ; l'assurance de conditions de travail sécurisées et raisonnables ; la liberté d'association ; la protection contre l'exploitation, les abus et la discrimination ; la protection des droits fondamentaux de ses employés et des bénéficiaires de Mercy Corps.
12. À sa connaissance, aucun employé, agent, consultant Mercy Corps ou autre partie associée à Mercy Corps n'a d'intérêts financiers avec les activités commerciales de l'entreprise, ni n'est aucun employé associé à tout propriétaire, agent, directeur ou employé de l'entreprise, et, le cas échéant, elle assurera que la relation est dévoilée à Mercy Corps et ne sera pas utilisée pour une influence répréhensible. La découverte d'un conflit d'intérêt non révélé résultera en la révocation immédiate du statut de fournisseur autorisé de l'entreprise et la disqualification de l'entreprise de la participation en de futurs achats de la part de Mercy Corps.
13. Elle comprend que tenter de ou passer un accord pour offrir toute chose de valeur à tout employé, agent ou représentant de Mercy Corps dans le but d'encourager cette personne à accorder à cette compagnie un contrat ou de prendre ou ne pas prendre toute action associée à tout contrat résultera en la résiliation immédiate de tout accord. L'entreprise certifie ne pas prendre part à de telles conduites.
14. Elle comprend que Mercy Corps recherche une concurrence libre et ouverte et le prix le plus équitable et que toute tentative de la part de l'entreprise à saboter une concurrence libre et ouverte, y compris chercher avec les autres offrants à fixer les prix, chercher à exclure la concurrence, rechercher des informations confidentielles de la part de Mercy Corps ou d'autres offrants, en utilisant de multiples entreprises associées ou contrôlées pour donner l'apparence de concurrence, ou toute activité similaire, résultera en la résiliation de tout accord. L'entreprise certifie ne pas prendre part à de telles conduites.
15. Elle comprend que Mercy Corps interdit à ses partenaires ou fournisseurs de soudoyer des agents publiques et elle certifie ne pas faire cela.
16. Elle n'effectue pas d'affaires sous d'autres noms ou pseudonymes qui n'ont pas été déclarées à Mercy Corps.

Si la compagnie ne peut pas certifier un point ci-dessus, elle devrait en expliquer la raison. peut prendre en compte les circonstances individuelles dans certaines situations. Cependant, toute fausse information pourrait impliquer une disqualification et résiliation immédiates de tout futur accord.

En signant le Formulaire d'informations concernant le fournisseur, vous certifiez que votre entreprise est éligible à fournir des marchandises et services à des organisations majeures financées par des dons et que toutes les déclarations ci-dessus sont exactes et vraies.

Nom de l'entreprise : _____

Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

Nom du représentant : _____

Titre professionnel : _____

Signature : _____

Date : _____

RÉSERVÉ À L'USAGE DE MERCY CORPS UNIQUEMENT :

Les documents suivants ont été joints **Mise à jour selon les sections 3.3 et 4 du Dossier de Passations**

Documents	

Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

Je, _____, employé de Mercy Corps ayant rempli et relu ce formulaire confirme l'exactitude des informations fournies

Nom _____

Titre _____

Signature _____

Date* _____

*Le fournisseur doit être à nouveau autorisé dans un an à partir de cette da

Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

PIECE JOINTE 3 -MODELE DE CONTRAT

CONTRAT D'ACHAT CADRE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION POUR LES BUREAUX DE MERCY CORPS ET TERRAIN DANS LES PROVINCES DU NORD KIVU, SUD KIVU ET ITURI EN RDC No. MC CSC 2021-70

ENTRE

CE CONTRAT DE SERVICES CADRE (le « Contrat ») a été conclu en date du _____ par MERCY CORPS, une société à but non lucratif de l'État de Washington, dont le siège social est situé à Portland, Oregon, États-Unis (« **Mercy Corps** »)

ET

(Ici, le prestataire doit être identifié de telle sorte que son existence légale soit attestée) _____ (« **Prestataire** »)

Article 1. Contrat cadre ; services spécifiés. De temps à autre, Mercy Corps peut commander des services au Prestataire. À chaque fois que le Prestataire sera disposé à fournir les services demandés, les parties concluront un Ordre de Travail (« **Ordre de Travail** » ou « **OT** ») qui décrira les services à effectuer et la période d'exécution et qui sera sensiblement similaire au formulaire « Pièce jointe A » ci-joint. Le Prestataire devra indiquer à Mercy Corps au cours de la période d'acceptation de l'Ordre de Travail spécifiée à l'Annexe I s'il accepte une Offre de Travail, la rejette ou demande à ce que des modifications y soient apportées. Mercy Corps peut rejeter toute acceptation ou demande de modifications reçue par Mercy Corps après l'expiration de la période d'acceptation de l'Ordre de Travail.

Article 2. Conditions supplémentaires et Termes définis. Les Conditions supplémentaires sont spécifiées à l'Annexe I du présent Contrat (les « **Conditions supplémentaires** »). Les conditions de l'Annexe I sont incorporées dans le présent Contrat par cette référence. Les termes définis supplémentaires suivants sont inclus dans l'Annexe I : Durée de l'offre de l'Ordre de Travail, Représentant autorisé, Personnel clé, Modalités de paiement, Services, Ordre de Travail et Termes de Références (SOW) Le terme « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Services cadre, ses Conditions supplémentaires de l'Annexe I et chacun de ses Bons de commande, tel qu'amendés, modifiés ou complétés de temps à autre. D'autres termes peuvent être définis comme spécifié tout au long du présent Contrat.

Article 3. Prestation de Services.

- a. Le Prestataire exécutera les Services, et Mercy Corps paiera pour ceux-ci, conformément aux termes et conditions et à la Période de prestations indiquée dans ce Contrat et dans chaque Ordre de Travail.
- b. Le Prestataire exécutera tous les Services par le biais des employés du Prestataire. Le Prestataire ne déléguera ni ne sous-traitera aucun Service à fournir à Mercy Corps sans le consentement écrit préalable de Mercy Corps. Le Prestataire convient que l'inclusion des personnes spécifiques nommées (le cas échéant) à titre de Personnel clé dans les Conditions supplémentaires constitue un élément essentiel des stipulations. Le Prestataire ne changera pas le Personnel clé sans préavis et sans fournir de modification aux Conditions supplémentaires précisant ce changement. Mercy Corps peut, à sa seule discrétion, refuser son consentement à remplacer le personnel.



Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

Article 4. Conformité aux Ordre de Travail et modifications apportées à ceux-ci. Les Services seront fournis en stricte conformité aux Ordres de Travail. Aucune déviation, substitution ou modification n'est autorisée sans le consentement écrit au préalable de Mercy Corps ; Mercy Corps peut résilier, suspendre, augmenter ou diminuer les termes de la prestation du Prestataire en vertu d'un Ordre de Travail, en fournissant au Prestataire un avis écrit précisant ces modifications. Sauf accord mutuel, toute modification apportée à un Ordre de Travail par Mercy Corps ne s'applique pas aux modifications apportées aux Services ayant été complétés en temps opportun, dans leur totalité et exécutés avant la date de cette modification. Si une modification entraîne une augmentation ou une diminution de la durée de travail ou du coût requis pour l'exécution de la prestation par le Prestataire, un ajustement équitable peut être fait dans l'Ordre de Travail ou les modalités de paiement, ou les deux, si un tel ajustement est stipulé dans une modification signée par Mercy Corps et le Représentant autorisé du Prestataire.

Article 5. Non-Exclusivité. Ce Contrat n'a pas pour objectif de créer une relation exclusive entre les parties. À moins que les Conditions supplémentaires ne précisent une quantité minimale de services à acheter, Mercy Corps n'est pas tenue d'émettre un Ordre de Travail au Prestataire. Si les Conditions supplémentaires spécifient une quantité minimale de marchandises, Mercy Corps ne sera tenu d'émettre qu'un Ordre de Travail pour la quantité minimale à acheter.

Article 6. Facturation et Paiement.

- a. Le Prestataire soumettra ses factures à Mercy Corps conformément au calendrier de facturation et aux modalités de soumission de la facture énoncées dans les Conditions supplémentaires. Chaque facture comprendra (i) le Numéro du Contrat et le numéro de l'Ordre de Travail ; (ii) le nom et l'adresse du Prestataire ; (iii) une description des Services fournis, (iv) les dates auxquelles ces Services ont été exécutés, (v), si les Conditions supplémentaires le spécifient, une énumération des augmentations de temps de travail spécifiées, (vi) en fonction des Conditions supplémentaires applicables, les dépenses dûment remboursables (le cas échéant) encourues avec les reçus pour ces dépenses ; et (vii) toute autre information que Mercy Corps pourrait raisonnablement demander. Les factures ne seront considérées comme ayant été reçues qu'à la date de leur soumission au Représentant autorisé conformément aux Modalités de paiement. Si Mercy Corps détermine que les Services faisant l'objet d'une facture n'ont pas été exécutés conformément aux Conditions supplémentaires, Mercy Corps peut contester la facture en envoyant un avis au Prestataire après réception de la facture par Mercy Corps. Cet avis doit indiquer clairement les Services spécifiques contestés et la raison pour laquelle Mercy Corps conteste l'exécution de ces Services. Si les deux parties acceptent le litige concernant la facture, elles doivent convenir par écrit des mesures à prendre par le Prestataire pour s'assurer que l'exécution des Services contestés soit par la suite effectuée conformément aux Conditions supplémentaires, et que le Prestataire ait le temps nécessaire pour compléter sa prestation des Services.
- b. Sauf stipulation contraire dans les Conditions supplémentaires, Mercy Corps paiera chaque facture (ou facture ajustée si celle-ci est l'objet du litige) conformément aux Modalités de paiement dans les 30 jours de (i) la réception de la facture ou (ii) la résolution des éléments énoncés dans l'avis de frais contestés, selon laquelle se produit en dernier.
- c. Mercy Corps peut compenser les montants dus au Prestataire par le biais de tout montant dû par le Prestataire à Mercy Corps.



Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

Article 7. Taxes, droits et autres frais.

- a. Sauf indication contraire dans les Conditions supplémentaires, le Prestataire est responsable de toutes les dépenses engagées dans le cadre du présent Contrat et de toutes les taxes, droits et autres frais gouvernementaux relatifs à la prestation des Services. Celui-ci est identifié sous le numéro d'impôt précité. Si la loi exige que Mercy Corps retienne des taxes sur les paiements au Prestataire, Mercy Corps peut retenir celles-ci et les payer à l'autorité fiscale compétente. Mercy Corps livrera au Prestataire un reçu officiel en ce qui concerne ces taxes. Mercy Corps déploiera des efforts raisonnables pour minimiser les taxes retenues dans la mesure permise par la loi.
- b. Dans le cas où les Conditions supplémentaires permettent le remboursement des frais du Prestataire, ces frais doivent être raisonnables et inclus dans la portée des frais admissibles indiqués dans les Conditions supplémentaires ou l'Ordre de Travail et entièrement documentés avec leurs reçus et toute autre documentation raisonnablement nécessaire pour permettre à Mercy Corps de déterminer les coûts raisonnables et correctement engagés.

Article 8. Déclarations, garanties et engagements supplémentaires. Le Prestataire déclare et certifie à Mercy Corps que ses engagements pris auprès de Mercy Corps sont comme suit.

- a. Le Prestataire possède tous les droits et l'autorité nécessaires pour s'engager et exécuter ses obligations en vertu du présent Contrat. La performance du Prestataire ne violera aucun accord ou obligation entre le Prestataire et un tiers.
- b. Le Prestataire possède les compétences requises pour exécuter les Services conformément au présent Contrat.
- c. Le Prestataire possède toutes les certifications gouvernementales et autres et les licences nécessaires pour exécuter les services conformément au présent Contrat. La performance du Prestataire de ses obligations en vertu du présent Contrat ne portera atteinte à aucun brevet, droit d'auteur, marque de commerce, secret commercial ou autre droit de propriété d'un tiers.
- d. Le Prestataire se conformera à toutes les lois, réglementations et règles applicables dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent Contrat.
- e. Le Prestataire n'est pas engagé, ni ne s'engagera, dans des transactions avec des personnes et des organismes associés au terrorisme, au trafic humain, ni ne fournira de ressources ou de soutien à ceux-ci, y compris les personnes ou entités figurant sur la Liste des ressortissants spécifiquement désignés et des personnes bloquées maintenu par le Secrétariat du Conseil du Trésor des États-Unis (<http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>) ou la liste de désignation des personnes ou entités sanctionnées du Conseil de sécurité des Nations unies (http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml).
- f. Le Prestataire respectera et formera ses employés à tous les aspects applicables des lois contre la corruption, la falsification des dossiers ou des comptes, les contrôles internes inadéquats et le blanchiment d'argent, y compris la Loi américaine sur la corruption dans les transactions à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la Loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act). Le Prestataire n'a pas offert, ni n'offrira à quelque employé, agent ou représentant de Mercy Corps que ce soit, d'objet de valeur ou de somme d'argent visant à sécuriser une transaction avec Mercy Corps ou à influencer



Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

cette personne pour modifier les termes, les conditions, ou l'exécution de tout contrat ou bon de commande de Mercy Corps, y compris, mais sans s'y limiter, à ce présent Contrat.

- g. Le Prestataire, y compris ses propriétaires ou employés, ne possède pas, directement ou indirectement, d'autre entreprise qui était en concurrence lors de l'attribution du présent Contrat ou de tout Ordre de Travail. Le Prestataire n'a demandé ni obtenu aucune information confidentielle liée à l'attribution du présent Contrat ou toute Demande d'achat de la part d'un employé, d'un agent ou d'un représentant de Mercy Corps. Le Prestataire n'a ni collaboré ni conspiré avec quelque autre personne ou entité pour limiter la concurrence en vue de l'attribution du présent Contrat ou de tout Ordre de Travail, pour fixer les prix proposés ou de toute autre manière pour interférer avec une concurrence libre et ouverte.
- h. Le Prestataire n'appartient aucunement, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, à un membre de la famille immédiate ou étendue d'un employé, agent ou représentant de Mercy Corps ; si tel était le cas, le Prestataire a pleinement révélé cette relation et tout conflit d'intérêts potentiel a été dispensé par Mercy Corps et par écrit.
- i. Le Prestataire ne s'est pas engagé, ni ne s'engagera, dans l'une des actions suivantes : (A) la traite des personnes (telle que définie dans le Protocole pour prévenir, punir et sanctionner la traite des personnes, particulièrement des femmes et des enfants fournit par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) ; (B) l'obtention d'un acte sexuel commercial ; ou (C) toute utilisation du travail forcé.
- j. Le Prestataire ne fait pas l'objet d'une enquête gouvernementale ou de la part d'un donateur et n'a été ni exclu ni suspendu par un gouvernement, une agence gouvernementale ou un donateur.

Article 9. Prestataires indépendants. Les parties ont l'intention d'être liées en qualité de prestataires indépendants. Le Prestataire sera seul responsable des moyens, méthodes, techniques, du personnel et des procédures requises pour l'exécution des Services, et aura tout contrôle sur ceux-ci. Aucune des deux parties ne sera considérée comme un agent ou un partenaire de l'autre partie.

Article 10. Produit du travail et droits de propriété intellectuelle.

- a. Le terme « Produit du travail » désigne tous les (1) propriété intellectuelle, droits de propriété intellectuelle, matériaux, biens personnels tangibles et autres produits de travail que le Prestataire crée (ou a créé), seul ou conjointement avec une ou plusieurs autres personnes, (a) qui se rapporte à un Ordre de Travail (b) qui résulte de ou provient de tout service rendu par le Prestataire pour Mercy Corps, (c) pour lequel le Prestataire a utilisé de l'équipement, des fournitures, des installations ou des renseignements sur les secrets commerciaux de Mercy Corps pour créer un tel Produit du travail, ou (d) qui est dérivé ou autrement créé depuis toute propriété intellectuelle, droits de propriété intellectuelle, matériaux, biens personnels tangibles, ou autres actifs de Mercy Corps ; et (2) les matériaux qui contiennent, incarnent, divulguent, reflètent, ou se réfèrent à tout ce qui précède.
- b. Mercy Corps sera le seul propriétaire de tous les Produits du travail. Dans la mesure permise par la loi applicable, tout Produit du travail se rapportant aux lois américaines ou de tout autre pays en matière de droit d'auteur constituera des « œuvres de commande » en vertu des lois sur les droits d'auteur applicables. Le Prestataire ne fournira pas de Produit du travail à une personne autre que les employés ou les agents de Mercy Corps. Le Prestataire conservera tous les Produits du travail en fiducie pour



Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

Mercy Corps. Tous les Produits du travail seront considérés comme des Informations confidentielles de Mercy Corps et soumis aux dispositions de la Section 10.

- c. Le Prestataire informera promptement Mercy Corps par écrit de tous les Produits du travail qu'il aura créés, seul ou conjointement avec d'autres personnes, dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent Contrat.
- d. Par le présent Contrat, le Prestataire cède et transfère irrévocablement à Mercy Corps (i) tous les droits, titres et intérêts sur tout Produit du travail, (ii) tous les droits et recours connexes, et (iii) toutes réclamations (dommages-intérêts ou autres) et causes d'action pour tout Produit du travail.
- e. Par le présent Contrat, le Prestataire renonce irrévocablement et s'engage à ne jamais faire valoir de Droits moraux pouvant exister dans le monde entier relativement à tout Produit du travail, y compris des réclamations pour dommages-intérêts et autres recours. Le terme « Droits moraux » signifie tout droit de revendiquer la paternité ou de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification ou autre action dérogatoire à l'égard d'une œuvre, qu'une telle action soit ou non préjudiciable à la réputation de l'auteur, et toute autre droit, existant en vertu du droit commun ou statutaire de tout pays dans le monde ou en vertu de tout traité, indépendamment du fait que ce droit soit ou non dénommé ou généralement désigné comme un « *droit moral* ».

Article 11. Confidentialité. Le Prestataire maintiendra la confidentialité de : (i) toute information fournie par Mercy Corps au Prestataire que Mercy Corps identifie comme confidentielle ; (ii) les termes et conditions du présent Contrat ; et (iii) toute information non publique concernant les politiques et les pratiques de Mercy Corps. À la demande de Mercy Corps, le Prestataire retournera à Mercy Corps toutes les informations confidentielles fournies par Mercy Corps au Prestataire.

Article 12. Indemnisation.

12.1 Le prestataire indemniserà Mercy Corps et chacun de ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants et agents (chacun, un « indemnisé »), et les dégagera de toute perte, réclamation, dommage-intérêt, responsabilité, enquête gouvernementale ou de la part de tout donateur, amende ou pénalité et frais connexes (y compris les dommages-intérêts punitifs, consécutifs ou indirects et les honoraires raisonnables d'avocat, engagés au cours de l'enquête, du procès ou de l'appel) encourus par un indemnisé ou déposés contre un indemnisé par un tiers ou par le prestataire découlant de, tout manquement par le prestataire à remplir pleinement ses obligations en vertu du présent contrat ou toute violation par le prestataire de ses déclarations et garanties en vertu de ce contrat, à condition qu'une telle indemnité ne soit pas, comme pour tout indemnisé, disponible dans la mesure où ces pertes, réclamations, dommages-intérêts, responsabilités ou frais connexes résultent de la faute lourde ou de l'inconduite délibérée d'un tel indemnisé.

12.2 Mercy Corps indemniserà le prestataire et chacun de ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants et agents (chacun, un « indemnisé »), et les dégagera de toute perte, réclamation, dommage-intérêt, responsabilité, enquête gouvernementale, amende ou pénalité et frais connexes (y compris les dommages-intérêts punitifs, consécutifs ou indirects et les honoraires raisonnables d'avocat, engagés au cours de l'enquête, du procès ou de l'appel) encourus par un indemnisé ou déposés contre un indemnisé par un tiers ou par Mercy Corps découlant de tout manquement par Mercy Corps à remplir pleinement ses obligations en vertu du présent contrat ou , à condition qu'une telle indemnité ne soit pas,



Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

comme pour tout indemnisé, disponible dans la mesure où ces pertes, réclamations, dommages-intérêts, responsabilités ou frais connexes résultent de la faute lourde ou de l'inconduite délibérée d'un tel indemnisé.

Article 13. Résiliation et recours.

- a. À la condition qu'aucun Ordre de Travail ne soit en circulation et ne doive encore être exécuté par l'une ou l'autre des parties, le présent Contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties à tout moment par l'envoi d'un préavis écrit de 30 jours à l'autre partie.
- b. Tout Ordre de Travail peut être résilié dans les circonstances suivantes :
 - i. lorsque résilié par les deux parties, d'un commun accord signé par les deux parties ;
 - ii. lorsque résilié par l'une ou l'autre des parties pour sa commodité par avis écrit et après que la Période de préavis pour la résiliation précisée dans les Conditions supplémentaires ait expirée ;
 - iii. lorsque résilié par Mercy Corps dès notification écrite au cas où le(s) donateur(s) de Mercy Corps mettrai(en)t fin ou retirera(en)t un financement que Mercy Corps utiliserait pour payer le Fournisseur en vertu des Conditions supplémentaires ;
 - iv. lorsque résilié par l'une ou l'autre des parties en raison de la violation du présent Contrat par la partie non-résiliante et de l'absence de correction d'une telle violation dans un délai de 15 jours à compter de la notification d'une telle violation ;
 - v. lorsque résilié par l'une ou l'autre des parties par écrit dans un cas de force majeure, y compris une guerre, une insurrection, un changement de loi ou une action/manque d'action gouvernementale, une grève, une catastrophe naturelle ou un événement similaire qui empêcherait la partie résiliante de s'acquitter du présent Contrat ; ou
 - vi. lorsque résilié par Mercy Corps dès notification par écrit si Mercy Corps, à sa seule discrétion, détermine que le Fournisseur a violé ou viole quelconque des garanties, engagements ou déclarations de ce Contrat, auquel cas Mercy Corps peut retenir tous les montants dus au Fournisseur jusqu'à ce que cette violation soit réparée.

Dans le cas où la résiliation est due à la violation de ce Contrat par le Prestataire ou pour la commodité du Prestataire, Mercy Corps ne sera pas tenu de payer le Prestataire pour tout travail partiellement achevé. Dans le cas où la résiliation a lieu en raison d'une violation de ce Contrat par Mercy Corps, pour la commodité de Mercy Corps, en raison d'un cas de force majeure ou en raison d'une perte de financement, Mercy Corps sera tenu de payer le Prestataire aux coûts cotés du travail effectué et de lui rembourser ses frais correctement engagés avant la résiliation. Cependant, Mercy Corps ne sera pas responsable des frais encourus en prévision de la résiliation ou de la suspension.

Si Mercy Corps détermine que le Prestataire a violé ou viole quelconque de ses garanties, engagements ou déclarations dans le présent Contrat, Mercy Corps peut alors, en plus de tout autre recours pour une telle violation disponible en droit ou en équité, résilier ce Contrat.

[CLAUSE ALTERNATIVE SI UTILISATION DES DOMMAGES-INTÉRÊTS : À SUPPRIMER SI PAS



Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

APPLICABLE: [Si Mercy Corps détermine que le Fournisseur a violé ou viole quelconque de ses garanties, engagements ou déclarations dans le présent Contrat, Mercy Corps peut alors résilier ce Contrat. Le non-respect par le Fournisseur de ses obligations en vertu du présent Contrat entraînera pour Mercy Corps des pertes d'un montant qui lui sera difficile à établir et laissera Mercy Corps sans un recours adéquat. Par conséquent, les parties conviennent que les dommages-intérêts suivants sont raisonnables en vue du préjudice anticipé causé par un tel manquement : [*insérer le montant en dollars ou une autre formule pour déterminer le montant des dommages-intérêts*].

Article 14. Résolution des litiges. Tout litige ou réclamation non résolu sera réglé par un arbitrage administré par le Centre international pour le règlement des différends conformément à son Règlement d'arbitrage international. Le nombre d'arbitres sera de un. Le lieu de l'arbitrage sera Portland, dans l'Oregon. La langue de l'arbitrage sera l'anglais.

Article 15. Accès aux dossiers et comptes. Mercy Corps, ses donateurs (y compris, si c'est le cas, l'USAID et le Contrôleur général des États-Unis) et l'un de leurs représentants respectifs auront accès aux dossiers, documents, fichiers et comptes du Fournisseur directement pertinents au présent Contrat dans le but de réaliser des audits, des examens ou d'en extraire des extraits et des transcriptions, pour une période de sept ans à compter de l'achèvement du dernier Ordre de Travail émis par Mercy Corps dans le cadre de ce Contrat de services cadre.

Article 16. Termes et Conditions supplémentaires du donateur. Les Conditions du donateur (le cas échéant) sont incorporées dans le présent Contrat par référence et sont pleinement contraignantes pour le Prestataire et Mercy Corps. En cas de conflit entre les Conditions du donateur et toute autre disposition du présent Contrat (y compris les Conditions supplémentaires du Contrat) ou tout autre document, entre le prestataire et Mercy Corps, les Conditions du donateur prévaudront.

Article 17. Dispositions finales

- a. Le présent contrat et les droits et obligations des parties de celui-ci seront régis et interprétés conformément aux lois de la RD Congo.
- b. Aucun droit ou obligation en vertu du présent Contrat (y compris le droit de recevoir des sommes dues) ne sera attribué sans le consentement écrit préalable de Mercy Corps. Toute attribution sans ce consentement sera réputée nulle et non avenue. Mercy Corps peut céder ses droits en vertu du présent Contrat.
- c. Tous les avis prévus dans le présent Contrat seront par écrit et livrés par messenger ou par service de messagerie, par e-mail ou par fax aux coordonnées énoncées par chaque partie dans les Conditions supplémentaires. Tout avis sera considéré comme ayant été donné à sa réception, en tenant compte que les avis envoyés par e-mail ou par fax seront considérés comme ayant été reçus au moment de l'envoi (sauf si le destinataire ne les envoie pas pendant les heures normales de bureau, auquel cas ils seront considérés comme ayant été reçus par le destinataire à l'ouverture des bureaux le jour ouvrable suivant).
- d. Le respect du temps et des délais, par toutes les parties, est essentiel dans l'exécution du présent contrat.
- e. Si une disposition du présent Contrat est interdite ou invalide en vertu de la loi applicable, cette disposition sera inefficace seulement dans la mesure de cette interdiction ou invalidité sans invalider le reste de cette



Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

disposition ou les dispositions restantes de ce Contrat à condition que cette disposition interdite ou invalide ne soit pas contraire à l'article 8 du code civil congolais livre III..

- f. Sauf disposition contraire ci-dessus, le présent Contrat ne peut être amendé ou modifié que par un document écrit signé par les deux parties. Le présent Contrat constitue l'intégralité du contrat entre les parties relatif à l'objet du Contrat et remplace tous les contrats et accords antérieurs, oraux ou écrits, relatifs au sujet traité dans ce Contrat.
- g. Aucun manquement de la part de Mercy Corps dans l'exercice du présent Contrat, et aucun délai dans l'exercice de tout droit, pouvoir, privilège ou recours en vertu du même Contrat, ne constituera une renonciation à ce droit ; de même, l'exercice unique ou partiel d'un tel droit, pouvoir, privilège ou recours n'empêchera aucun exercice ultérieur ou l'exercice de tout autre droit, pouvoir, privilège ou recours. Les droits et recours en vertu du présent Contrat sont cumulatifs et ne comprennent pas tous les droits, pouvoirs, privilèges et recours qui pourraient autrement être mis à la disposition de Mercy Corps.
- h. Les dispositions concernant la garantie, la représentation, le règlement des différends, la confidentialité et l'indemnisation du présent Contrat demeureront en vigueur après la résiliation ou l'annulation de l'expiration de ce Contrat.
- i. Dans le cas où les termes du Contrat de services cadre seraient en conflit avec un terme des Conditions supplémentaires ou tout Ordre de Travail, les termes du Contrat de services cadre prévaudront à moins que les conditions modifiées dans l'Ordre de Travail précisent expressément la section du Contrat de services cadre ou les Conditions supplémentaires que l'Ordre de Travail modifie, auquel cas les nouveaux termes de l'Ordre de Travail ne prévaudront que sur les conditions de cet Ordre de Travail. EN FOI DE QUOI, ce contrat cadre de services élaboré en trois exemplaires est signé ci-dessous par toutes les parties et entre en vigueur à la date de son début indiquée au point 1 de l'annexe II.

Pour Mercy Corps:

Nom:

Titre:

Date:

Date: Signature:

Signature

Revue financière de Mercy Corps:

Noms:

Titre:

Date:

Signature:

Pour le Prestataire:

Nom

Titre:



Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

Pièce Jointe 4 : Modèle de lettre d'accompagnement

Goma le2021

Concerne : Réponse à l'appel d'offre AO-MCCAC2021-70

A l'attention de Mercy Corps RDC

Madame, Monsieur,

Merci de trouver dans ce dossier notre offre concernant votre appel d'offres N° AO-MC-CAC-2021- 70 Concernant la fourniture des matériaux de construction (Agrégats) pour les bureaux et terrain (Provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri) de Mercy Corps en RD Congo. Vous trouverez dans ce dossier notre offre de prix détaillée dans la fiche d'offre des prix.

Par ailleurs vous trouverez ci-dessous les informations concernant les points suivants :

Disponibilité de stock d'agrégat estimée en valeur monétaire des agrégats dans les sites ci-dessous

-
-

Délais de livraison en moyenne :

..... (en jours ouvrables)

Déclaration d'honneur sur la Garantie de la qualité des agrégats par le soumissionnaire et la stratégie de Service après-vente :

- Déclaration d'honneur sur la garantie de agrégats de qualité.....
- La stratégie de Service après-vente :

Expérience dans la fourniture des agrégats:

- Nombre d'années d'expérience :
- Moyens Logistiques ainsi que les engins motorisés du soumissionnaire ou de ses partenaires qui soutiennent la stratégie de livraison dans les différents sites de Mercy Corps (Voir ci-sous ou liste des véhicules en Annexe) :



Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

Dans l'attente de votre retour concernant cette offre, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de notre franche collaboration,

Noms :

Poste :

Date :

Signature :



Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

Pièce Jointe 5- Plan de Contrôle Qualité

QUALITY CONTROL PLAN

This Quality Control Plan (QCP) is a tool that will be used throughout the execution of the framework contract for the purchase of construction materials and equipment that will be put in place in the Province of North Kivu, South Kivu and Ituri.

This PCQ will be used during the delivery of construction materials – aggregates ordered in order to inspect the quality- specification of the aggregates –according to the type of order made the supplier selected of this contract.

PR/MAR #: MC CAC 2021-70	Tender #: AO-MC CAC 2021-70
PR/MAR Description: Contrat cadre d'achat de matériaux de construction – Agrégats dans les bureaux de Mercy Corps et terrain au Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri en République Démocratique du Congo	

Essential Specifications and Testing Requirements

1. List all items/deliverables

Mercy Corps envisage dans le cadre de ses activités programmatiques du secteur de construction pour ses sites au Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri (RDC) mettre en place ce contrat cadre des AGREGATS selon la liste des besoins en attache

2. For each item, identify the ESSENTIAL parameters,

*Les agrégats seront validé par les techniciens de l'équipe WASH désignés pour cet effet
Ils répondront aux exigences ci-dessous dans le tableau*

Matériaux	granulométrie	Paramètre de qualité
Gravier concasse à la machine ou à forme naturelle	5/15, 8/15	Ce granulat doit : <ul style="list-style-type: none">- Etre d'origine :<ol style="list-style-type: none">1. Roches éruptives : Granite, basaltes, porphyres2. Roches sédimentaires : Calcaire durs, conglomérat, les poudingues et les tillites- Roches métamorphiques : Quartzites, Avoir une bonne adhérence ciment-gravier : La surface de cassure ne doit pas être trop lisse et le gravier ne doit pas être latéritique



Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

Gravier concasse à la main	5/15, 8/15	Ce granulat doit : - Etre d'origine : 1. Roches éruptives : Granite, basaltes, porphyres 2. Roches sédimentaires : Calcaire durs 3. Roches métamorphiques : Quartzites, - Avoir une bonne adhérence ciment-gravier : La surface de cassure ne doit pas être trop lisse et le gravier ne doit pas être latéritique
Moellon	100 mm	- Pierre dure taillée, maniable par une personne, - Provenant des roches concassée d'origine éruptives (Granite, basaltes, porphyres), métamorphique (Quartzites,)
Sable de rivière lavé	5mm	Pas de présence d'impureté (Limons, produits industriels nocifs, poussières, matière anguleuse), angulaire ou arrondis,

3. Indicate the procedures for quality control inspections

Chaque type d'agrégat sera soumis à l'examen des paramètres mentionnés dans le tableau ci-dessus. Cet examen de contrôle de qualité concernera les dimensions, la qualité d'agrégat, sa résistance mécanique et sa nature non nocive à la santé humaine.

Le tableau ci-dessous résume les paramètres de test, les marges d'erreur

Parameter	Target Value	Margin of Error (Absolute or Relative) ¹	Testing Method (Lab Test, Visual, Certificate...)	Performed / Reviewed by:
Gravier concasse a la machine ou a forme naturelle	N/A	±5% de la granulométrie requise	Mesure de la granulométrie, test d'écrasement pour certifier la résistance	WASH QC Team
Gravier concasse a la main	N/A	±5% de la granulométrie requise	Mesure de la granulométrie, test d'écrasement pour certifier la résistance	WASH QC Team
Moellon	N/A	±5% de la granulométrie requise	Mesure des dimensions, test d'écrasement a la chute pour	WASH QC Team

¹ A relative margin of error will be indicated as a percent (example: +-5%); an absolute margin of error will be indicated as a value (example: +- 5cm)

Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

			certifier la résistance, vérification de la roche mère	
Sable de rivière lavé 5mm	N/A	1 % d'impureté au maximum, granulométrie admissible marge inférieure de 5% et marge supérieure de 10%	Tamisage et vérification de la plasticité à l'eau	WASH QC Team

Contract Testing Requirements

→ For Goods, **describe the sampling size that will be inspected** (% or value), the frequency of the inspection (per truck, per shipment, per order...), and the percentage of the tested sampling that needs to fail for the entire order to be considered as non-conforming².

Tous les agrégats seront inspectés sur les granulométries, origine de la roche mère et exceptionnellement le degré d'impureté et la plasticité pour le sable la rivière

² A non-conforming item (or deliverable) is an item (or deliverable) that fails to meet the agreed quality standards (per contractual agreement)

Dossier de Passation - Appel d'Offres (AO)

- For Services, describe briefly how you plan to confirm the deliverables and the parameters for non-conformity.
- For Works, contact the Senior Director of Global Procurement and the Infrastructure Team for more guidance.

This can also be broken down into specific items if some items are simply more important than others are. For example, if food items are included in an order with NFIs, 100% of food items may need to pass or they are considered non-conforming, whereas it may only be 50% of the goods to be checked for NFIs. This information should be included as part of the tender.

See “**Quality Control Inspection Form**” examples in Wiki (or DL)

Non-Conformance

Le technicien WASH désigné pour le contrôle de qualité procèdera à tous les test consignes afin de livrer la conformité individuelle des matériaux fournis ou pas.

Le fournisseur s’engagera à participer au test de conformité sur les matériaux fournis avant leurs réceptions.

Tous les contrôles effectués feront l’objet d’un procès-verbal

D’une manière générale, dans le cas où les spécifications ne seraient pas respectées et suivant l’importance et/ou la multiplicité des cas de non-conformité, le technicien de contrôle qualité pourra exiger un remplacement des matériaux non conformes

La qualification professionnelle des agents du titulaire pourra être vérifiée par le technicien du contrôle qualité durant le contrôle de conformité. Si des incompétences notoires qui pourraient conduire à des malfaçons sont constatées, le titulaire sera obligé au remplacement.